



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

#IciOnAccélère



«Le Plan climat dont s'est doté la France est une véritable opportunité pour la mutation écologique et économique de nos territoires. Pour accompagner sa mise en œuvre au niveau local, le Gouvernement propose une méthode innovante : les contrats de transition écologique. Ce sont des outils inédits qui associent les collectivités locales et les entreprises d'un territoire. Ils vont engager une conversion du tissu économique local autour de projets durables et concrets.»

Sébastien Lecornu,
secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire

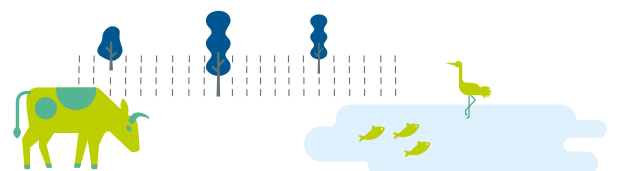
QUELS TERRITOIRES ?

- Des **territoires volontaires** qui parient sur l'écologie comme moteur de l'économie
- Des territoires qui s'engagent dans **un changement de modèle** par la transition écologique

20 territoires
d'expérimentation
en 2018

QUELS OBJECTIFS ?

- **ACCÉLÉRER** l'action locale pour traduire les engagements pris par la France au niveau national (Plan climat) et international (COP21, One Planet Summit)
- **IMPLIQUER** tous les acteurs du territoire autour d'un projet de transition durable : élus, acteurs économiques, partenaires sociaux, services déconcentrés, citoyens
- **ACCOMPAGNER** les mutations professionnelles, en particulier dans les situations de reconversion industrielle d'un territoire



3 mois de négociations
ans d'engagements

30 ans de dynamique

QUELLE AMBITION ?

Chaque territoire s'appuiera sur le contrat pour développer **ses axes stratégiques de transition écologique**, en fonction de ses spécificités : énergies renouvelables, efficacité énergétique, mobilités, ruralité et agriculture, économie circulaire, construction et urbanisme, biodiversité...

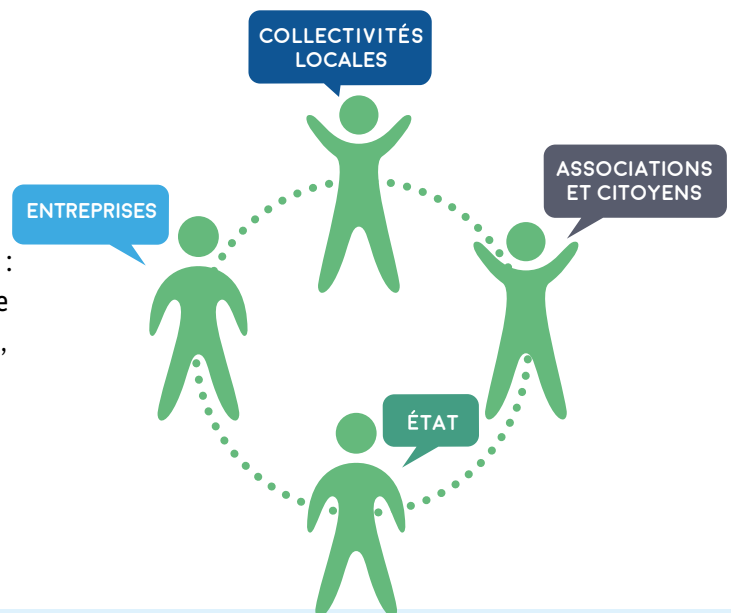
QUELLE MÉTHODE ?

Des contrats « sur mesure » :

- grâce à la **mobilisation des territoires**, des collectivités, des entreprises, des associations, des citoyens
- grâce à **l'accompagnement par l'État** dans une logique de guichet unique pour une ingénierie technique, financière et administrative
- grâce aux **trois phases de construction** du contrat : l'initialisation pour identifier les acteurs et construire le collectif ; la convergence pour identifier l'ambition, les axes de travail et les actions ; le partage pour confronter le projet et consulter les citoyens

QUELS RÉSULTATS ?

- Les parties prenantes à un contrat de transition écologique s'engagent sur des **résultats concrets et chiffrés** : tonnes de CO₂ évitées, emplois créés, nombre de m² rénovés...
- Cette obligation de résultats implique une **évaluation systématique** à différents niveaux : réalisation, résultats, impacts



Toutes les informations et la carte de France des CTE sur :
www.ecologique-solidaire.gouv.fr/contrat-transition-ecologique

#IciOnAccelere

Suivez-nous sur 

